

LA FICHE D'ED!

ON A TOUS
BESOIN D'ED!

Épisode 6 : COMPRENDRE LE HANDICAP

Il est du devoir et de l'intérêt de la société de rendre l'environnement plus accessible aux personnes en situation de handicap, d'encourager leur insertion sociale par le biais de la scolarisation, de la formation, de l'emploi et par un habitat adapté.

Tout refus d'aménagement raisonnable est une forme de discrimination. La loi définit un droit à la compensation et pose le devoir pour la société de développer l'accessibilité pour tous.

Les nombreuses démarches législatives laissent penser que les personnes en situation de handicap sont aujourd'hui mieux acceptées et intégrées dans la société. Pourtant, elles sont encore confrontées à l'exclusion sociale. Le système éducatif classique peine à intégrer les enfants handicapés. L'insertion professionnelle des personnes handicapées en âge de travailler dans les entreprises classiques est difficile.

Par ailleurs, peu de personnes en situation de handicap bénéficient d'une reconnaissance administrative RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé), faute notamment de connaître leurs droits.

C'est quoi le handicap au juste ?

L'Organisation Mondiale de la Santé définit en 2001 le handicap de la façon suivante : toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales ou cognitives, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

Le handicap peut être pluriel : physique, cognitif, mental, maladie chronique, physique, les troubles du spectre autistique.

Le handicap n'est ni la maladie, ni la déficience mais la conséquence de l'un ou plusieurs de ces facteurs. Il survient quand une personne, dont certaines de ses capacités sont altérées, se retrouve dans un environnement inadapté qui la limite dans ses activités.

Les causes du handicap / sources INSEE (Enquête Handicap-Santé 2008-2009 pour la France) :

- Le vieillissement dans 44 % des cas.
- La maladie : 22 % de la population présente une maladie chronique évolutive.
- Le handicap « de naissance » dans 18 % des cas.
- Le handicap généré par le travail dans 11 % des cas.

Le handicap en France / sources INSEE (Enquête Handicap-Santé 2008-2009 pour la France) :

- 12 millions de personnes en situation de handicap en France, soit 1 français sur 6.
- 1, 4 millions de personnes seulement bénéficient d'une reconnaissance administrative (RQTH).
- Au cours de sa vie active, une personne sur 2 sera confrontée à une situation de handicap temporaire ou durable.
- 2 750 000 personnes souffrent d'au moins une limitation fonctionnelle.
- 420 000 qui déclarent également un handicap ressenti.
- Dans 80 % des cas, le handicap est invisible.
- 67 % des personnes en situation de handicap déplorent un manque d'accessibilité des lieux publics.

Le handicap et l'emploi / sources Ministère de la Santé et de la Solidarité (2016 pour la France):

- Le taux de chômage des personnes en situation de handicap est 2 fois plus élevé que celui du reste de la population.
- 25 % des personnes en situation de handicap ont un niveau d'étude équivalent ou supérieur au bac (contre 44 % pour l'ensemble de la population).
- 80 % des salariés en situation de handicap travaillent dans un milieu professionnel ordinaire.

L'habitation, un levier d'insertion ?

Traditionnellement en France, 2 choix d'habitat pour les personnes en situation de handicap :

- Le domicile individuel ou familial avec la mise en place d'un ensemble de services à domicile et la possibilité d'aménagements spécifiques.
- L'hébergement médico-social (FAM, MAS, FATH,) lorsque le maintien à domicile n'est pas ou plus possible.

La troisième voie : l'habitat inclusif

L'habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale, dit habitat inclusif est en plein développement.

Il est destiné aux personnes en situation de handicap qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes. Ce mode d'habitat regroupé est assorti d'un projet de vie sociale encadré.

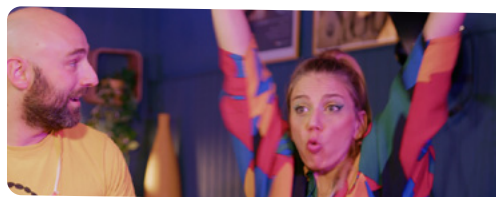
Ce type d'habitat est hautement bénéfique pour les personnes en situation de handicap car il permet de conserver ou de reconstruire un lien social, favorisant également une stimulation physique, cognitive, ...

Les idées reçues...

- **Idee reçue n°1 : Une personne handicapée ne peut occuper que certains postes dans l'entreprise ? Faux et illégal !**
Dans le secteur privé comme le public, il n'existe plus d'emploi réservé spécifiquement pour les personnes en situation de handicap.
- **Idee reçue n°2 : Une personne handicapée représente systématiquement un coût important pour un employeur car il va falloir aménager son poste de travail ? Faux !** Selon l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph), seules 15 % des embauches de personnes handicapées nécessitent un aménagement de poste de travail.

Pour aller plus loin !

Familles Solidaires participe au développement de l'habitat inclusif depuis 2013, en créant partout en France des habitats pour des personnes en perte d'autonomie liée à l'âge, au handicap et la maladie.



Des liens utiles :

- Le site de [LADAPT](#), l'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées.
- Les vidéos de l'Agefiph, l'Association Nationale de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées :
 - [Comprendre le handicap et ses conséquences](#),
 - [L'inclusion](#),
 - [Comment faire reconnaître son handicap ?](#)
- En savoir plus sur l'habitat inclusif avec [la CNSA](#), la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.



Une série produite par l'Alliance du sourire.



Grâce à  **AG2R LA MONDIALE**
dans le cadre de son action sociale AG2R Agirc-Arrco.